

L'Europe et ses musulmans

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

Compte tenu des derniers élargissements et des candidatures encore ouvertes (notamment celle de la Turquie), les frontières de l'Union européenne jouxtent désormais à la fois le sud et l'est de la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, autant de zones dans lesquelles la religion musulmane domine. À l'intérieur même de ses frontières, la communauté musulmane va croissant au fil des différentes vagues migratoires et du renouvellement générationnel des immigrés, mais les relations des ressortissants nationaux avec les musulmans vivant dans les États membres restent très marquées par la méfiance réciproque et les discriminations. Qu'en est-il précisément ? Jean-François Drevet propose ici un bref état des lieux de ces relations entre les Européens et les musulmans d'Europe, et de leurs perspectives d'évolution. S.D. ■

Réalisées au niveau européen ou dans un seul pays, des enquêtes récentes concernant l'évolution des minorités musulmanes apportent des résultats assez largement similaires : elles confirment la montée en puissance de réactions de méfiance réciproque et la persistance des discriminations. De leur côté, après avoir suivi des voies différentes, les États membres de l'Union européenne (UE) les plus concernés ont tendance à converger en s'orientant vers des politiques de plus grande vigilance.

Une population en croissance

Bien que l'on manque de statistiques, on estime que 15 à 20 millions de musulmans résident dans l'UE à 27 : le petit groupe autochtone (moins d'un million en Grèce ² et en Bulgarie, et quelques milliers de convertis) a été submergé par les immigrés de première, deuxième et même troisième génération.

Avec environ 4 % de la population de l'UE à 27, l'islam est devenu la

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Seul pays européen à avoir à la fois une population musulmane autochtone (la minorité turcophone de Thrace occidentale) et immigrée (les nombreux Balkaniques arrivés depuis 1989).

deuxième religion dans la majorité des États membres actuels. Cette population est appelée à augmenter³ : son croît naturel est supérieur à la moyenne. De plus, l'Europe a besoin de nouveaux arrivants, qui viendront inévitablement de sa périphérie. Contrairement aux États-Unis, son réservoir migratoire (pays du sud et de l'est de la Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique occidentale et Asie centrale) est en grande partie musulman. Selon certaines estimations, ceux-ci pourraient représenter 10 % de la population européenne en 2015, ce qui serait déjà le cas actuellement en France. Une partie croissante de cette population est en mesure d'accéder à la citoyenneté de son pays de résidence et donc de faire usage de la plénitude de ses droits civiques.

Le constat : un sentiment croissant de méfiance

Un sondage Gallup publié en mai 2009, concernant la loyauté des musulmans européens vis-à-vis de leur pays d'accueil, met en évidence une différence préoccupante entre leur

perception et celle de la population dans son ensemble.

À l'origine de cet écart, on peut incriminer l'islamophobie d'une partie de la population autochtone et les pressions de l'intégrisme et du terrorisme⁴. Il faut aussi constater la montée d'une incompréhension : si la majorité de la population ne fait pas assez clairement la différence entre l'intégrisme et une pratique normale de l'islam, c'est peut-être parce que les musulmans n'ont pas encore fait assez d'efforts pour la marquer⁵.

On ne prétendra pas ici analyser un problème à la fois complexe et controversé, mais souligner quelques réalités prospectives. La cohabitation des musulmans avec le reste de la population est une question essentielle pour l'Europe, qui mérite un traitement approprié, en combattant toutes les discriminations : d'une part celles subies par les musulmans, comme les autres immigrés ; d'autre part en incitant les musulmans eux-mêmes à réviser les concepts implicitement discriminatoires qu'ils tiennent de leurs traditions sociales ou religieuses, récemment revitalisées par l'intégrisme.

La loyauté des musulmans vis-à-vis de leur pays d'accueil (2008)

	France	Allemagne	Royaume-Uni
Part des musulmans qui s'estiment loyaux (%)	80	71	82
Part des nationaux qui les estiment loyaux (%)	44	39	36

Source : SITTE Adam. « U.S., Canada Show More Interfaith Cohesion Than Europe ». Communiqué de presse de Gallup, 7 mai 2009 (données de 2008).

3. Sans même tenir compte de l'adhésion possible de plusieurs pays des Balkans occidentaux, où les populations musulmanes sont nombreuses (majorité absolue en Albanie et au Kosovo, fortes minorités en Bosnie et en Macédoine) et à l'évidence de la Turquie (où les musulmans forment la quasi-totalité de la population).

4. On observe une forte croissance des taux d'hostilité à l'islam dans les pays où des événements récents (attentats de Madrid et de Londres, assassinat de Théo van Gogh aux Pays-Bas, affaire des caricatures de Mahomet au Danemark) ont mis en évidence le rôle de l'islam radical.

5. Les manifestations de joie dans certains quartiers au moment du 11 septembre 2001 ne sont pas restées inaperçues.

Mettre fin aux discriminations qui touchent les immigrés

L'European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)⁶ a récemment publié les résultats d'une enquête menée entre avril et novembre 2008 dans les 27 États membres, auprès de 23 500 personnes, sur les discriminations subies par les musulmans⁷.

L'enquête, qui n'a pas de précédent, confirme leur fréquence : au cours des 12 derniers mois, un musulman sur trois affirme avoir été l'objet de discriminations, et un sur dix avoir été victime de harcèlement ou d'agression. Un quart des musulmans interrogés a été contrôlé par la police au cours des 12 derniers mois et 40 % estiment que c'est à cause de leur origine, confirmant la réalité du « profilage ethnique⁸ » pratiqué par plusieurs polices européennes depuis les attentats de New York (2001), Madrid (2003) et Londres (2005).

Les personnes interrogées soulignent l'ampleur des discriminations qui persistent⁹, notamment dans le

monde du travail. En revanche, elles les estiment moins fréquentes dans le secteur de la santé et de l'éducation, et même du logement. Elles n'observent pas de fortes différences entre les hommes et les femmes. Celles qui portent le foulard ne se considèrent pas comme plus affectées par les discriminations, alors que les sondages confirment que la population, notamment en France, est hostile à cette pratique.

Ceux-ci indiquant aussi qu'une majorité de l'opinion estime ces discriminations injustifiées, les gouvernements ont donc les moyens politiques d'y mettre fin. La pratique du profilage ethnique est jugée à la fois nocive et inefficace par les spécialistes. L'arsenal législatif en vigueur permet de poursuivre les auteurs d'incitation à la haine raciale et à l'intolérance¹⁰, ainsi que les pratiques discriminatoires dans la recherche d'un emploi¹¹. La ségrégation implicite pratiquée dans certains pays, notamment en matière de logement, doit être également combattue par des mesures appropriées, qui tardent trop souvent à être mises en œuvre.

6. Agence de l'Union européenne ouverte en mars 2007. Son siège est à Vienne.

7. Cf. *EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey) at a Glance*, site Internet <http://fra.europa.eu/eu-midis>.

8. Recherche des suspects par rapport à leur origine ethnique. Voir le rapport de Justice Initiative : *Ethnic Profiling in the European Union. Pervasive, Ineffective and Discriminatory*. New York : Justice Initiative, mai 2009.

9. Seulement 27 % des hommes musulmans qui ont la nationalité du pays de résidence s'estiment discriminés, alors qu'ils sont 41 % chez les non-citoyens. La même différence (25 % au lieu de 45 %) est observée entre ceux qui résident dans le pays depuis plus de quatre ans et les nouveaux arrivants.

10. Y compris quand de telles déclarations visent les musulmans. En 2008, Brigitte Bardot a été condamnée pour la cinquième fois pour « incitation à la haine raciale ». Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) avait porté plainte parce qu'elle avait écrit, dans une lettre au gouvernement français au sujet de la fête de l'Aïd el-Kébir : « Il y en a marre d'être mené par le bout du nez par toute cette population [...] qui détruit notre pays. »

11. Voir l'arrêt de la Cour de cassation française de juillet 2009, qui confirme les condamnations pour discrimination à l'embauche de plusieurs entreprises, notamment dans le secteur du travail temporaire.

Gagner la confiance des populations des pays d'accueil

Il n'est pas niable que du côté des musulmans, il y a aussi des efforts à faire pour gagner la confiance des populations des pays d'accueil.

Selon une enquête récente réalisée en Belgique¹² auprès de la population d'origine marocaine, 36 % des sondés se déclarent avant tout musulmans, 24 % comme « marocains de Belgique » et 7 % seulement se déclarent d'abord belges, alors que 78 % des sondés ont la double nationalité. Sur les questions de société, l'enquête révèle que 50 % des hommes interrogés ne sont pas hostiles aux mariages forcés, que 62 % des sondés (hommes et femmes) réprouvent le mariage d'une musulmane avec un non-musulman. Enfin, 45 % des répondants estiment que leur foi musulmane s'est fortifiée par rapport au passé. On est donc tenté de penser que la pratique de l'islam serait à la base de fortes réticences, sinon d'un refus d'intégration.

Mais l'enquête ne permet pas de distinguer entre tradition et religion. Beaucoup d'immigrés, originaires d'une société non sécularisée, où les musulmans sont majoritaires, ont basculé directement de leur village vers les banlieues des grandes villes

européennes. Il n'est donc pas surprenant que leurs opinions n'aient pas encore beaucoup évolué. Si on avait interrogé, il y a 40 ou 50 ans, des immigrés venus du fond des péninsules européennes, quelles réponses aurait-on obtenu ?

Point essentiel, 52 % des sondés estiment que les affaires religieuses doivent être séparées des affaires d'État et 25 % n'ont pas d'opinion¹³. Seulement 22 % sont contre cette séparation. Ceci laisse penser qu'un aspect essentiel de la vie européenne, l'existence d'une frontière entre les affaires religieuses et civiles, éventuellement la prédominance de la loi civile sur la loi religieuse, rencontre l'assentiment de la majorité des immigrés.

Cette frontière est fondamentale : bien qu'elle ait mis près de deux siècles à se construire, qu'elle varie selon les pays¹⁴ et qu'elle ne soit pas complètement stabilisée¹⁵, elle se base partout sur le refus général d'une discrimination entre les individus. Or c'est précisément à quoi s'opposent les intégristes, en défendant la suprématie de la loi religieuse et la gestion des personnes en fonction de leur appartenance confessionnelle. En prétendant lutter contre les discriminations, les intégristes en revendiquent d'autres : entre les musulmans et les autres confessions, entre les hommes et les femmes.

12. La fondation Roi Baudouin a demandé à l'université de Rabat de réaliser une enquête sur les personnes d'origine marocaine résidant en Belgique (400 personnes interrogées dans les trois régions).

13. Une étude réalisée en Allemagne (3,8 à 4,3 millions de musulmans), où 70 % des femmes musulmanes ne portent pas le foulard, aboutirait à des conclusions similaires (voir *Le Monde* des 28-29 juin 2009).

14. La France est « laïque », la Belgique est « neutre » et la reine Elizabeth II est toujours à la tête de l'Église anglicane.

15. Les autorités chrétiennes sont encore réticentes vis-à-vis de certains éléments de la législation civile, par exemple, le divorce ou l'avortement.

LES FRANÇAIS DE MOINS EN MOINS XÉNOPHOBES

Les derniers résultats de l'enquête Valeurs (volet français de l'*European Values Study*), parus en 2009, fournissent quelques éléments d'analyse sur longue période s'agissant de l'attitude des Français à l'égard des personnes d'origine étrangère :

Adhésion des Français à quelques opinions xénophobes, 1981-2008 (%)				
	1981	1990	1999	2008
Ne pas souhaiter avoir pour voisins :				
des gitans	-	-	40	24
des musulmans	-	18	16	8
des travailleurs étrangers ou des immigrés	6	13	12	5
des personnes d'une autre race	5	9	9	3
des juifs	-	7	6	3
Favorable à la préférence nationale à l'emploi	-	61	52	41

On constate ici que d'une part, la part d'adhésion à des opinions xénophobes est très faible, exception faite du regard posé sur les gitans (pour des raisons tenant surtout à l'image négative en matière de propreté ou de vols, souvent accolée à cette communauté), et surtout orientée à la baisse depuis presque 20 ans. Une plus grande tolérance semble donc prévaloir en France, au fil du temps, à l'égard des communautés d'origine ou de religion différente.

Futuribles

Source : BRÉCHON Pierre, TCHERNIA Jean-François (sous la dir. de). *La France à travers ses valeurs*. Paris : Armand Colin, 2009, pp. 73 et 79.

Dans les pays européens où règne la liberté d'expression, on peut se proclamer républicain dans un royaume ou l'inverse, ou défendre d'autres idées qui vont à l'encontre de l'ordre établi. Il n'est donc pas interdit d'être intégriste, mais de telles revendications, prétendument religieuses et en réalité politiques, doivent être prises pour ce qu'elles sont : une contestation radicale des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les sociétés démocratiques.

Il est essentiel que les autorités religieuses expliquent aux musulmans quels sont les comportements accep-

tables dans une société sécularisée : le respect sans ambiguïté de la loi civile, la liberté de choisir son conjoint, l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ce qui implique de renoncer à certaines pratiques, qui se sont récemment développées en Europe : les mariages religieux non précédés de mariages civils, les unions forcées, les prêches du vendredi transformés en réquisitoires politiques ou antisémites.

Si ce n'est pas le cas, la société civile n'aura d'autre choix que de légiférer. Les dérives extrêmes, préconisées par les salafistes, comme le

niqab (le voile noir qui dissimule le visage, à l'exception des yeux)¹⁶, qui fait actuellement l'objet d'une enquête parlementaire en France, sont à examiner dans le contexte des lois citées plus haut qui proscrivent les discriminations dans la plupart des États membres. S'il apparaît qu'il s'agit d'une forme d'*apartheid* sexuel, le législateur interviendra, comme cela est aussi envisagé au Royaume-

Uni et aux Pays-Bas. En France, la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux à l'école, dite « loi sur le foulard », protège la population musulmane des menées extrémistes, quand la revendication de la liberté religieuse devient l'alibi d'un projet politique visant à imposer, d'abord aux musulmans et ensuite aux autres, des pratiques ségrégationnistes et inégalitaires. ■

16. Voir la conclusion de l'article de Stéphanie Le Bars, « Vivre en France avec le *niqab* », paru dans *Le Monde* du 24 juin 2009, p. 3 : Faiza S., qui s'est vu refuser la nationalité française parce qu'elle porte le voile intégral, prend en Arabie Saoudite ses conseils « sur le licite et l'illicite de sa pratique religieuse. Un "savant" saoudien lui répond au téléphone. Et c'est à lui qu'elle s'en remettra s'il lui faut un jour choisir entre le *niqab* et la France. »



Un agenda scientifique international

- Pour rechercher une conférence ou un congrès
- Pour annoncer ou promouvoir une manifestation

Des services pour la publication et la diffusion des actes de conférence

- Publication en ligne sur un site web dédié
- Open-access; tous les documents sont en accès libre
- Articles parfaitement identifiables et citables (DOI, Crossref)
- Archivage et maintenance sans limite de temps
- Versions papier ou CD/DVD disponibles
- Possibilité de créer des collections

Annoncez dès maintenant vos prochaines manifestations sur www.webofconferences.org



EDP SCIENCES Web of Conferences est un service EDP Sciences